

Concours ArcGIS StoryMaps 2021 pour la restauration des océans

Règles officielles et conditions générales

Le Concours ArcGIS StoryMaps 2021 pour la restauration des océans (le « Concours »)

1. Sponsors : Environmental Systems Research Institute, Inc. (Esri), 380 New York Street, Redlands, Californie 92373 (États-Unis) et National Geographic Society, 1145 17th Street NW, Washington, DC 20036 (États-Unis) (ci-après désignés individuellement comme le « Sponsor » ou collectivement comme les « Sponsors »).

2. Participation : Vous (le « Candidat ») devez indiquer à Esri l'URL renvoyant à votre récit original créé avec ArcGIS StoryMaps (la « Participation ») selon les instructions du Concours définies dans le présent document.

3. Admissibilité : ce Concours est ouvert internationalement à tous les élèves des établissements d'enseignement secondaire ou pré-universitaire âgés de 14 à 18 ans, aux étudiants de 18 ans et plus inscrits en cursus de deux à quatre ans dans un établissement d'**enseignement supérieur** ou à toute personne âgée de 18 à 24 ans :

- récemment diplômée d'un établissement d'enseignement supérieur délivrant une formation en deux ou quatre ans ;
- travaillant ou participant à titre bénévole dans un domaine lié aux SIG ; ou
- travaillant ou participant à titre bénévole à des activités tournées vers la protection de l'environnement, le développement durable ou un domaine associé,

excepté les personnes résidant à Cuba, en Iran, en Corée du Nord, au Soudan, en Crimée, en Syrie, dans la province de Québec (Canada) et dans les régions où la législation nationale, de l'État, provinciale ou toute autre législation ou réglementation gouvernementale interdit de participer. Les employés des Sponsors et de leurs distributeurs internationaux, de leurs filiales et

entreprises affiliées, ainsi que les proches de ces employés (conjoints, parents, frères ou sœurs et enfants), y compris les membres du foyer dudit employé ou de ladite personne, ne sont pas autorisés à participer. Les récits créés pour les clients par les distributeurs des Sponsors ou ceux créés en collaboration avec les distributeurs des Sponsors ne sont pas admissibles dans le cadre du Concours.

Ce Concours constitue une promotion commerciale et est ouvert à la communauté d'utilisateurs des Sponsors.

Remarque : il est de l'entièvre responsabilité du Candidat de lire et de comprendre la politique de son employeur en ce qui concerne son droit à participer au présent Concours. Si en participant, le Candidat enfreint la politique de son employeur, le Candidat pourra être disqualifié ou non habilité à recevoir son prix. Les Sponsors déclinent toute responsabilité ou obligation en cas de litiges entre le Candidat et l'employeur du Candidat relatifs à cette question et les prix seront exclusivement attribués en conformité avec la politique de l'employeur du Candidat.

Comment participer : les participations doivent être soumises pour l'un des canaux via le formulaire de participation officiel figurant sur esri.com/storymaps/contest.

Canal 1 : les élèves des **établissements d'enseignement secondaire** ou pré-universitaire âgés entre 14 et 18 ans au moment de la soumission du projet, y compris les élèves des écoles publiques, privées, recevant un enseignement à domicile et appartenant à des clubs. Pour ce canal uniquement, les participations doivent être soumises par un responsable de l'école ou du club pour le compte du Candidat et en tant que mandataire de l'élève.

Canal 2 : les étudiants de 18 ans et plus suivant un cursus de deux à quatre ans auprès d'un établissement d'**enseignement supérieur** OU les personnes âgées de 18 à 24 ans :

- récemment diplômées d'un établissement d'enseignement supérieur délivrant une formation en deux ou quatre ans ;
- travaillant ou participant à titre bénévole dans un domaine lié aux SIG ; ou



- travaillant ou participant à titre bénévole à des activités tournées vers la protection de l'environnement, le développement durable ou un domaine associé.

La participation doit être soumise au cours de la Période d'inscription au Concours pour pouvoir être prise en considération.

Le formulaire de participation doit faire état, sans toutefois s'y limiter, des renseignements suivants : nom du Candidat, adresse, adresse électronique et URL du récit. Les champs supplémentaires du formulaire diffèrent selon l'âge, le canal choisi et le niveau scolaire.

Pour le canal 1

Afin de préserver les droits à la vie privée des mineurs, les récits des élèves de l'enseignement secondaire doivent être soumis via le formulaire de participation officiel par un responsable de l'école ou du club au nom du « Candidat » au titre de mandataire pour un ou plusieurs élèves.

1. **Compte** : les participations doivent être créées et envoyées à partir d'un [compte d'organisation ArcGIS Online \(et pas d'un « compte public »\)](#). Toute école primaire ou secondaire (publique, privée ou à domicile) ou tout club de jeunesse reconnu peut [demander à bénéficier gratuitement d'un compte ArcGIS School/Club Bundle](#) (inclus un compte d'organisation ArcGIS). La participation doit pouvoir rester visible au public sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte jusqu'en décembre 2023 au minimum (soit deux ans après la clôture de cet événement) et, de préférence, au-delà.
2. **Connexion** : les participations doivent être visibles sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte. L'affichage des participations qui impliquent des « données Premium » (connexion requise, comme pour consulter le contenu Premium du Living Atlas) doit être configuré de façon à permettre un accès sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte.
Voir [remarque utile](#).
3. **Protection des données personnelles** : les écoles doivent étudier les questions ayant trait à la divulgation des données personnelles des mineurs

et les méthodes pour protéger ces données. Voir <https://esriurl.com/agoorgsforschools> pour en savoir plus sur les stratégies pour limiter la divulgation des données personnelles des mineurs. Les enseignants et les responsables de club doivent aider les élèves à limiter la divulgation de leurs données personnelles et celles de tierces parties, y compris sur les cartes, les images et dans le texte.

4. **Communication publique** : Esri ne sollicite pas, ne recueille pas ni n'accepte de noms d'élèves pour d'autres participants que les gagnants. Esri dévoilera les noms des élèves vainqueurs, mais seulement après avoir reçu l'autorisation légale écrite dûment signée des parents ou tuteurs des élèves vainqueurs. Les signatures des parents ou des tuteurs seront obtenues via le Candidat et le mandataire de l'élève.

Pour le canal 2

Les étudiants de l'enseignement supérieur ou les personnes admissibles âgées de 18 à 24 ans doivent envoyer leur récit via le formulaire de participation officiel.

Étudiants de l'enseignement supérieur

1. **Compte** : les participations doivent être créées et envoyées à partir de l'un des quatre types de comptes suivants (mais pas d'un compte public) :
 - un compte étudiant d'un établissement d'[enseignement supérieur](#) ;
 - [ArcGIS Creator ou Professional](#) ;
 - [ArcGIS for Personal Use](#) ; ou
 - un compte gratuit valable pendant la durée du Concours ArcGIS StoryMaps 2021 uniquement. †Le compte gratuit n'est disponible que pendant la durée de la compétition. Le compte et le contenu associé seront clôturés à l'issue de la compétition.

La participation doit pouvoir rester visible au public sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte jusqu'en décembre 2023 au minimum (c'est-à-dire au moins deux ans après la clôture de cet



événement) et, de préférence, au-delà.

2. **Connexion** : les participations doivent être visibles sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte. L'affichage des participations qui impliquent des « données Premium » (connexion requise, comme pour consulter le contenu Premium du Living Atlas) doit être configuré de façon à permettre un accès sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte.

Voir [remarque utile](#).

Candidats admissibles âgés de 18 à 24 ans

1. **Compte** : les participations doivent être créées et envoyées à partir de l'un des trois types de comptes suivants (mais pas d'un compte public) :

- [ArcGIS Creator ou Professional](#) :
- [ArcGIS for Personal Use](#) ; ou
- un compte gratuit valable pendant la durée du Concours ArcGIS StoryMaps 2021 uniquement. †Le compte gratuit n'est disponible que pendant la durée de la compétition. Le compte et le contenu associé seront clôturés à l'issue de la compétition.

La participation doit pouvoir rester visible au public sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte jusqu'en décembre 2023 au minimum (c'est-à-dire au moins deux ans après la clôture de cet événement) et, de préférence, au-delà.

2. **Connexion** : les participations doivent être visibles sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte. L'affichage des participations qui impliquent des « données Premium » (connexion requise, comme pour consulter le contenu Premium du Living Atlas) doit être configuré de façon à permettre un accès sans qu'il soit nécessaire de se connecter à un compte.

Voir [remarque utile](#).

Des instructions complètes pour participer à ce Concours sont disponibles sur esri.com/storymaps/contest.

AUCUN ACHAT N'EST NÉCESSAIRE POUR PARTICIPER À CE CONCOURS OU POUR GAGNER. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER. L'OFFRE EST NULLE DANS LES RÉGIONS OÙ ELLE EST INTERDITE PAR LA LOI.

SOUMETTRE UNE PARTICIPATION VAUT ACCEPTATION PAR LE CANDIDAT DES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CE CONCOURS, DES CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ ET DE TOUS LES AUTRES TERMES OU CONDITIONS QUE LES SPONSORS PEUVENT ÉTABLIR À LEUR DISCRÉTION.

4. **Nombre de participations** : le Candidat ne peut envoyer la même Participation qu'une seule fois durant ce Concours.

Canal 1

Le Candidat peut participer à ce Concours en tant que mandataire d'un étudiant ou d'un groupe d'étudiants soumettant une (1) Participation collective. Chaque étudiant doit soumettre exclusivement une (1) soumission nouvelle et unique via un Candidat ou un mandataire.

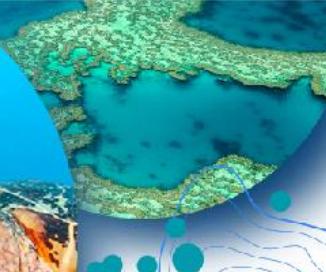
Le Candidat peut soumettre plus d'une (1) Participation si :

- La Participation est une soumission nouvelle et unique.
- La Participation correspond à un étudiant ou un groupe d'étudiants ayant soumis une Participation pour la première fois.

Canal 2

Le Candidat peut participer à ce Concours une (1) fois au moyen d'une soumission nouvelle et unique. Le Candidat est défini comme une personne (ou) un groupe de personnes soumettant une Participation collective.

5. **Période d'inscription au Concours** : ce Concours commence à 11 h 00, heure avancée du Pacifique (PDT), le lundi 16 août 2021 et prend fin à 17 h 00, heure avancée du Pacifique (PDT), le vendredi



22 octobre 2021 (« Période d'inscription au Concours »). Les Participations doivent être soumises durant la Période d'inscription au Concours. La ou les Participations reçues après la Période d'inscription au Concours ne seront pas prises en compte. Chaque Participation est considérée comme reçue dès lors qu'elle est acceptée par un Sponsor.

Évaluation par le jury : les Sponsors examineront les travaux soumis admissibles et sélectionneront dix (10) finalistes dans le canal Élèves de l'enseignement secondaire et dix (10) finalistes dans le canal Étudiants de l'enseignement supérieur et personnes de 18 à 24 ans, soit un total de vingt (20) finalistes. Les membres invités du jury désigneront les lauréats de la première, deuxième et troisième place parmi les finalistes de chaque canal.

Les Participations seront jugées par les Sponsors et les membres invités du jury en s'appuyant sur :

- La composition générale, l'impact et l'originalité
- L'utilisation judicieuse des SIG et de la plateforme ArcGIS StoryMaps
- La communication efficace sur la sauvegarde, la protection et/ou la réhabilitation des océans

La Participation doit constituer un « travail original » conçu, créé et réalisé entièrement par le Candidat qui la soumet. Les Participations peuvent utiliser des données générées par d'autres personnes ou des établissements extérieurs dans les limites d'une « utilisation raisonnable ».

6. Chances : les chances de gagner dépendent du nombre de Participations valables soumises, ainsi que du savoir-faire et de la qualité des Participations soumises selon les critères de jugement décrits ci-dessus.

Récompense : une première place, deuxième place et troisième place seront attribuées pour le canal Élèves de l'enseignement secondaire et une première place, deuxième place et troisième place seront décernées pour le canal Étudiants de l'enseignement supérieur et personnes de 18 à 24 ans. Les six (6) gagnants recevront un certificat Storyteller de l'année 2021 et leurs récits seront mis à l'honneur sur le site Web d'ArcGIS StoryMaps. Les lauréats des deux (2) premières et deux (2) deuxièmes places seront cités dans des supports éducatifs destinés aux étudiants. Les deux (2) gagnants de la première place pourront

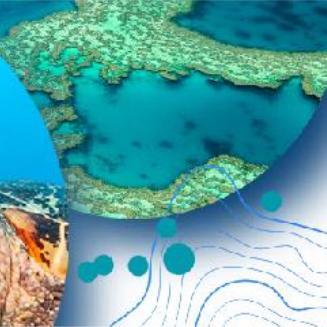
participer à une session en direct avec un explorateur National Geographic.

Announce des gagnants : l'inscription au Concours prend fin à 17 h 00, heure avancée du Pacifique (PDT), le vendredi 22 octobre 2021 et les gagnants seront annoncés en décembre 2021 en ligne sur le site esri.com/storymaps/contest. La présence des Candidats n'est pas nécessaire. Les gagnants seront tenus de vérifier leur admissibilité. Si les Sponsors ne parviennent pas à joindre le Candidat par courrier électronique au bout de trois (3)

tentatives distinctes, le prix correspondant sera remis à une autre personne. Si plusieurs Candidats participant à ce Concours utilisent le même compte de messagerie électronique et qu'un différend survient en ce qui concerne l'identité du Candidat, le détenteur dûment autorisé dudit compte de messagerie électronique au moment de la soumission sera considéré comme le Candidat. Le « détenteur dûment autorisé du compte » est la personne physique à qui est attribuée une adresse électronique par un fournisseur d'accès Internet, un fournisseur de services en ligne ou toute autre organisation responsable de l'attribution d'adresses électroniques ou du domaine associé à l'adresse électronique soumise.

7. Publicité : excepté dans les régions où la loi l'interdit, l'inscription à ce Concours équivaut à l'acceptation de l'utilisation, par les Sponsors, de la Participation du Candidat et de la description de son travail de manière anonyme à des fins promotionnelles via tout média sans paiement ni contrepartie. Comme condition d'acceptation du prix, les vainqueurs du Concours autorisent les Sponsors à publier leur nom, le nom de leur organisation ainsi qu'une description du travail dans tous les médias connus à ce jour ou développés ultérieurement. Les gagnants du Concours acceptent de remplir une Déclaration d'admissibilité et de renonciation/décharge de responsabilité et de publicité.

8. Déclaration d'originalité et droits de redistribution : ce Concours est destiné à partager gratuitement des récits en lien avec les produits logiciels des Sponsors. En soumettant une Participation, le Candidat déclare, d'une part, que la Participation est originale et qu'elle a été produite de manière indépendante et, d'autre part, qu'il accorde aux Sponsors et à ses agents le droit mondial, inconditionnel, irrévocable et sans contrepartie de publier, redistribuer,



utiliser, adapter, éditer, rediffuser, afficher dans l'espace public et/ou modifier ladite Participation de quelque manière que ce soit, dans n'importe quel média, sans limitation et sans concertation du Candidat, que la Participation soit sélectionnée ou non parmi les Participations primées. Toute Participation non produite par le Candidat ou qui enfreint un brevet, des droits d'auteurs, des marques de commerce ou un secret commercial n'est pas autorisée.

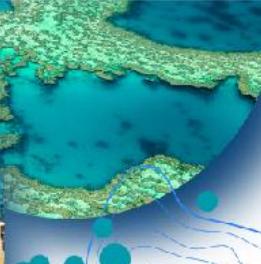
EN SOUMETTANT UNE PARTICIPATION, LE CANDIDAT DÉCLARE ET GARANTIT QU'IL DÉTIENIR TOUS LES DROITS, TITRES DE REPRÉSENTATION ET INTÉRÊTS NÉCESSAIRES POUR OCTROYER AUX SPONSORS LE DROIT MONDIAL, SANS CONTREPARTIE, IRRÉVOCABLE ET SANS RESTRICTION D'UTILISER, ADAPTER, PUBLIER, REDISTRIBUER, ÉDITER, (RE)DIFFUSER, AFFICHER DANS L'ESPACE PUBLIC ET/OU MODIFIER LADITE OU LESDITES PARTICIPATIONS DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT ET DE PUBLIER LA PARTICIPATION ORIGINALE SUR INTERNET OU D'UTILISER LA PARTICIPATION ORIGINALE DE QUELQUE MANIÈRE QUE CE SOIT, ET LE CANDIDAT S'ENGAGE À COUVRIR ET DÉGAGER DE TOUTE RESPONSABILITÉ LES SPONSORS EN CAS DE RÉCLAMATION CONTRAIRE.

En soumettant une Participation, le Candidat reconnaît que cette soumission est fournie gracieusement et sans restriction et ne place les Sponsors face à aucune obligation, et le Candidat admet que les Sponsors sont libres de divulguer les idées contenues dans la Participation de manière non confidentielle à toute personne ou d'utiliser autrement les idées sans compensation supplémentaire en faveur du Candidat. Le Candidat reconnaît qu'en acceptant la soumission, les Sponsors ne renoncent à aucun droit à utiliser des idées similaires ou connexes précédemment connues des Sponsors, développées par leurs employés ou obtenues par d'autres sources que le Candidat.

9. Avis de non-responsabilité : le Candidat assume l'entièr responsabilité en ce qui concerne le fait de s'assurer que sa Participation soit reçue par les Sponsors durant la Période d'inscription au Concours. Aucune obligation ni responsabilité n'engage les Sponsors suite à la participation ou à la tentative de

participation au Concours par le Candidat ou au téléchargement de toute information en lien avec la participation à ce Concours. Les Sponsors n'assument aucune obligation ni responsabilité en cas de problèmes techniques ou d'anomalies susceptibles d'affecter le bon déroulement de ce Concours, y compris, sans toutefois s'y limiter, l'un des événements suivants : toute erreur matérielle ou logicielle ; tout problème concernant l'ordinateur, le téléphone, la connexion par câble, satellite, réseau, électronique ou sans fil, ou encore la connexion Internet ou tout autre problème de communication en ligne ; toute erreur ou limitation de n'importe quel fournisseur de services Internet, serveur ou hôte ; toute transmission de données indéchiffrable, déformée ou incorrecte ; tout échec de transmission par courrier électronique à l'envoi ou à la réception ; toute transmission par courrier électronique perdue, retardée, différée ou interceptée ; tout courrier électronique perdu, retardé, différé ou intercepté ; toute inaccessibilité du site Web du Concours d'Esri, totalement ou partiellement, qu'elle qu'en soit la raison ; toute congestion du trafic sur Internet ou le site Web ; toute intervention humaine ou autre non autorisée dans le déroulement de ce Concours, y compris, sans limitation, la falsification non autorisée, le piratage, le vol, les virus, les bogues, ou les vers informatiques ; la destruction de tout aspect de ce Concours ; ou toute perte, erreur de calcul, erreur de distribution, inaccessibilité ou indisponibilité d'un compte utilisé dans le cadre de ce Concours. Les Sponsors ne sont pas responsables des éventuelles erreurs typographiques figurant dans l'annonce des prix ou dans les présentes règles officielles, ni de toutes données inexactes ou incorrectes figurant sur le site Web. Le Candidat utilise le site Web en en assumant tous les risques. Les Sponsors ne peuvent être tenus responsables des préjudices physiques ou des dommages ou pertes matérielles, de quelque nature que ce soit, subies par l'ordinateur du Candidat ou de toute autre personne, en lien avec la participation à ce Concours, l'utilisation du site Web, le téléchargement de toute information depuis le site Web ou l'utilisation des prix. En participant à ce Concours, le Candidat dégage et tient à couvert les Sponsors de toute réclamation, dommage ou responsabilité découlant ou en rapport avec la participation du Candidat à ce Concours et accepte de résoudre toute litige individuellement, sans recourir à une quelconque action collective. En acceptant un prix décerné dans le cadre de ce Concours, les gagnants





reconnaissent que les Sponsors ne sont responsables d'aucune perte ou blessure résultant de la participation à ce Concours, de l'acceptation ou l'utilisation d'un prix ou de tout déplacement qui y est lié.

Le Candidat accepte de respecter les lois, règles et réglementations relatives à l'exportation applicables à la participation à ce Concours et consent de ne pas soumettre une Participation sauf si elle est conforme à de telles lois, règles et réglementations.

LES SPONSORS SE RÉSERVENT LE DROIT D'INTERROMPRE CE CONCOURS SANS PRÉAVIS OU DE NE PAS ACCORDER DE PRIX SI LA OU LES PARTICIPATIONS SOUMISES NE SATISFONTE PAS LES CRITÈRES INDICUÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT. TOUT JUGEMENT EST FINAL ET NE PEUT FAIRE L'OBJET D'AUCUN RECOURS.

LE CANDIDAT REVENDIQUE EXPRESSÉMENT LA PROPRIÉTÉ DE LA OU DES PARTICIPATIONS SOUMISES ET EXONÈRE LES SPONSORS QUANT AUX REVENDICATIONS DE PROPRIÉTÉ OU DROITS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS DE TIERCES PARTIES. LE CANDIDAT ACCEPTE DE DÉFENDRE, DE TENIR INDEMNE ET À COUVERT LES SPONSORS CONTRE LES PERTES, DETTES, COÛTS, FRAIS, Y COMPRIS LES HONORAIRES D'AVOCAT RAISONNABLES, QUE LE CANDIDAT EST SUSCEPTIBLE D'ENCOURIR POUR LES RÉCLAMATIONS, ACTIONS OU DEMANDES PAR UN TIERCE PARTIE PRÉTENDANT QUE LA OU LES PARTICIPATIONS CONTREVIENNENT AUX DROITS PROTÉGÉS PAR UN BREVET, DES DROITS D'AUTEUR, UNE MARQUE COMMERCIALE OU UN SECRET COMMERCIAL LÉGITIME. LES SPONSORS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS RESPONSABLES ENVERS LE CANDIDAT DES COÛTS CONCERNANT LE DÉVELOPPEMENT DE LA OU DES PARTICIPATIONS ; DES COÛTS D'ACQUISITION DE BIENS OU DE SERVICES DE SUBSTITUTION ; DES PROFITS OU GAINS PERDUS ; DES VENTES PERDUES OU DES DÉPENSES, INVESTISSEMENTS OU ENGAGEMENTS LIÉS À UNE AFFAIRE QUELCONQUE ; DE TOUTE PERTE DE SURVALEUR ; OU DE TOUS DOMMAGES

INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCESSOIRES OU CONSÉCUTIFS RÉSULTANT DE CE CONCOURS, QUELLES QU'EN SOIENT LA CAUSE OU LE PRINCIPE DE RESPONSABILITÉ ET QUE LES SPONSORS AIENT ÉTÉ AVISÉS OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES. CES LIMITATIONS S'APPLIQUENT NONOBSTANT TOUT ÉCHEC D'UN RECOURS AUX GARANTIES LIMITÉES.

10. Politique de confidentialité : les politiques de confidentialité des deux Sponsors s'appliquent à ce Concours et à toutes les informations que l'un des Sponsors reçoit de la part du Candidat. En participant à ce Concours, le Candidat donne son consentement express en vue de la collecte, de la reproduction, de l'utilisation, du stockage et de la distribution des données personnelles eu égard à ce Concours. La politique de confidentialité de chaque Sponsor est disponible sur esri.com/legal/privacy.html et <https://www.nationalgeographic.org/privacy-notice/>.

11. Loi applicable et clause salvatrice : ce Concours est régi par la législation de l'État de Californie aux États-Unis, rendue dans le comté de San Bernardino de l'État de Californie (États-Unis) et toutes les réclamations doivent être portées devant les tribunaux fédéraux ou de l'État du comté de San Bernardino, Californie (États-Unis). La législation du pays de résidence du Candidat peut donner le droit au Candidat de présenter une réclamation devant les tribunaux de ce pays et peut prévoir que certaines lois de ce pays sont également applicables à ce Concours. Néanmoins, si une disposition des règles officielles ou l'application d'une telle disposition à toute personne ou circonstance est déclarée non valide, inapplicable ou nulle, une pareille décision n'aura pas pour effet d'invalider ni d'annuler le reste des règles officielles, étant donné que les parties ont conçu et se sont mises d'accord pour que les règles officielles soient considérées comme amendées suite à la modification de ladite disposition dans la mesure nécessaire pour que l'intention du texte soit valable, légale ou applicable ou, si une telle modification n'est pas possible, en substituant une autre disposition valable, légale ou applicable de manière à donner effet à l'intention des Sponsors.



Veuillez adresser vos questions ou commentaires sur ce Concours à mthomas@esri.com.

